nistration soucieuse des intérêts de la ville et le seraient plus facilement par une administration calme et modérée, que par une troupe d'affamés, dont le premier souci est d'émettre le « vœu que les conseillers municipaux soient rétribués. » (Article 2).

3° Il y a enfin les *articles-blagues*, décorés de noms d'études, de vœux ou d'examen, et destinés à faire prendre patience aux frères et amis, pendant que les heureux élus s'engraisseront au pouvoir. Ces articles là, encore une fois, ne tromperont que ceux qui veulent bien l'être.

Les vrais articles Radicaux.

Art. 16. — Laïcisation des Ecoles, Salles d'Asiles et Crèches, de concert avec l'autorité compétente.

L'autorité compétente, en fait d'éducation, ce sont les Pères de famille. — Eh bien, les pères de famille entendent rester libres de placer leurs enfants où bon leur semble, supprimer les écoles congréganistes, c'est supprimer cette liberté.

Messieurs les radicaux entendent nous traiter comme un pays conquis : ils supprimeront tout ce qui les gêne — mais ce qui vous gêne, nous arrange, nous — n'importe, nous ne sommes pas au pouvoir pour respecter les droits des autres, mais pour satisfaire nos haines, et nous donner des jouissances. Ainsi, c'est entendu, tous les Frères, toutes les Sœurs, qui se dévouent depuis bientôt cinquante ans, à Roubaix, en seront expulsés, au mépris des droits acquis et des services rendus.

La gent radicale ne connait et ne pratique qu'une seule liberté, celle qu'on a appelée la liberté du cœur, l'ingratitude.

Art. 18 — Application rigoureuse du nouveau programme.

Savez-vous ce qu'il contient ce nouveau programme ? le voici.

Enseignement laïque, lisez impie et irréligieux : Il n'est *plus question de Dieu à l'école*... pas plus que s'il n'y avait pas de Dieu, il devra s'estimer bien heureux, si on le laisse tranquille.

Plus aucune connaissance religieuse.

Plus de morale sérieuse.

Plus de crucifix : on les décrochera et on les remplacera probablement par le buste de Marianne, flanquée du buste d'Emile Moreau.

Elle sera bien, la jeunesse ainsi éduquée !

Enseignement obligatoire. — C'est-à-dire un blâme d'abord, puis une amende, puis la prison, pour le père de famille, dont le marmot aura fait l'école buissonnière !

Encore est-on averti que l'application sera rigoureuse ! Il est vrai que nous avons une compensation :

Art. 25. — Enseignement gradué de la gymnastique aux deux sexes.

Bon ! c'est sans doute pour préparer les Roubaisiens à la « grande évolution sociale, économique et scientifique. »

Grande représentation que Monsieur le conseiller général se propose de nous donner prochainement, et à laquelle il convie ses concitoyens.

Art. 24. — Création d'un collége communal laïque.

Que veut-on dire ? créer, c'est bâtir ; c'est donc un second college communal que l'on songe à construire. Mais cela coûtera un joli sou à la ville, qui ne paie rien maintenant pour l'enseignement secondaire. Ou bien songerait-on à installer un nouveau personnel dans le collége actuel ? mais alors on oublie le contrat passé entre les administrations diocésaine et municipale, en bonne et due forme, avec enregistrement au Conseil d'Etat, et, en vertu duquel le personnel actuel a le droit d'occuper les bâtiments municipaux pour trois ans et demi, encore, c'est-à-dire assez longtemps pour que le nouveau Conseil municipal, qui n'est élu que pour trois ans, n'ait pas à s'occuper de cette question de collége.

Art. 35. — Laïcisation des hospices, hôpitaux et Bureau de Bienfaisance.

Quelle fureur de laïciser ! — et par qui remplacer les religieuses ? — mais on ne renvoie pas ainsi les gens, sans dire le motif de leur renvoie. Voyons ! qu'avez-vous à leur reprocher ? êtes-vous sûr que les autres feront mieux ? — Voilà maintenant que vous voulez supprimer la liberté de servir les pauvres et de se dévouer pour les malheureux !

Art. 7. — Suppression d'autorisation des quêtes particulières à domicile, etc.

Encore une liberté supprimée, celle de la charité. Laissez donner ceux à qui il plait de donner ; et vous, ne donnez pas, s'il vous plait ainsi, voilà tout.

On excepte les quêtes de bienfaisance, pour permettre sans doute au tombereau municipal de se promener en ville comme par le passé et de rapporter quelque redingote à la convenance de quelque nouveau conseiller !

Art. 13. — Suppression des dépenses non obligatoires concernant les cultes et les fonctionnaires civils rétribués par l'Etat.

Tant pis pour les pauvres, ils ne seront pas surpris si les aumônes du clergé diminuent forcément, et ils sauront désormais qu'ils peuvent s'adresser aux futurs conseillers municipaux dont les fonctions seront rétribuées. On prend dans une poche, pour garnir la sienne.

Art. 14. — Application rigoureuse du décret de 1809, concernant les fabriques des églises.

De quoi se mêlent les auteurs du programme ? Ignorent-ils qu'un projet de loi est à l'étude sur cette matière ? Qu'elles aient la patience d'attendre.

49. Application des lois concordataires et organiques respectant la liberté de conscience en ce qui concerne les cultes extérieurs.

C'est-à-dire, en français intelligible, suppression des processions et autres cérémonies religieuses, au gré de M. le maire.

— Suppression du caractère religieux dans les pompes funèbres, plus rien que des espèces d'enterrements civils.

— Suppression du costume ecclésiastique et religieux. — Le suisse lui-même, en quittant l'église, devra mettre sa culotte à l'envers, pour masquer le galon, qui fait partie probablement du culte extérieur !! etc., etc.

Et tout cela, pour ne pas gêner une poignée de libres-penseurs, qui pourraient fort bien rester chez eux, si les cérémonies extérieures du culte leur déplaisent ! qu'ils se gênent, comme nous nous gênons quand ils font leurs enterrements civils, qui sont une insulte à nos convictions !

Après ces articles fondamentaux d'un si beau rouge écarlate, ces messieurs ont compris qu'ils avaient quelques précautions à prendre pour ne pas exaspérer et soulever contre eux l'opinion publique. Ils ont compris qu'ils devaient faire patte de velours et cacher leurs griffes, qu'ils devaient se draper dans une belle capote d'honnêtes gens pour ne pas trop laisser voir l'affreux accoutrement des exécuteurs. Aussi nous pouvons compter dans leur programme trente-trois articles qui servent de par-dessus. Nous trouvons du bon dans les articles sur la salubrité publique, sur l'assistance, le premier article excepté, et sur l'approvisionnement public. Révisez aussi rationnellement que possible tous nos égouts, nettoyez et arrosez nos rues, donnez-nous de l'eau, éclairez et pavez nos rues et nos cités, réglementez les fosses et les vidanges et mettez à profit, tant que vous pourrez, les hautes lumières et la longue expérience qui ont valu à l'un des vôtres une si glorieuse illustration, portez les secours à domicile, offrez une maison de campagne aux pauvres convalescents, créez des places et des marchés de quartier, essayez de dégrever les denrées d'alimentation populaire et soumettez leur vente à une inspection rigoureuse. Je me réjouis tout le premier de ces belles et consolantes promesses et je vois déjà si vous arrivez où vous aspirez, si vous n'oubliez pas, car la mémoire est si souvent infidèle, si vous n'allez pas dans ces oublis jusqu'à commander vous-même les charges de cavalerie contre ceux qui vous auront donné votre bâton de maréchal. Je vois déjà le pauvre, pétillant d'aise et florissant de santé, avec le bon air dans la poitrine, la bonne eau dans l'estomac, le bon beurre sur le bon pain. Mais dites-moi, mon bon monsieur Moreau, vous à qui tout le monde devra tant d'amélioration, vous qui aurez tant sué pour partager entre tous les autres tant d'avantages, que vous réservez-vous pour vous-même ?

Vous contenterez-vous, comme le grand homme, de l'Espérance ? Oui, dites-vous tout modestement, je me contenterai des appointements ordinaires de l'ingénieur d'après la loi du 12 pluviôse. Que vous êtes dévoué, M. Moreau, de vous tenir satisfait d'un bénéfice de 150,000 francs pour la question des eaux, et de vivre d'espérance pour les questions d'égoûts, de vidanges, d'arrosages, de balayages, de marchés, de places publiques, de collège communal et de cités ouvrières ! Mais je vous trouve bien hardi de croire que vous et les satellites que vous vous êtes choisis vous nous entraînerez plus rapidement et plus sûrement que toutes autres administrations dans la voie de ces améliorations. C'est bien dommage que l'on n'ait pas encore établi des examens de capacité pour le conseil municipal, nous serions bien curieux de voir combien de vos frères et amis pourraient quitter le comptoir et répandre la lumière dans les conseils, comme ils remplissent et vident les verres dans les cabarets. Mais quand ils seront arrivés au pouvoir, de quelle auréole ils vont resplendir ! Et dire que contrairement à tout ce qui s'est jamais vu, la nouvelle administration daignera fixer certaines heures de la journée auxquelles elle sera accessible au public, et dire encore qu'elle voudra bien avoir cette condescendance pour le public, quand même elle ne serait pas rétribuée. Que serait-ce donc, si elle était rétribuée ? Sans doute qu'elle fixerait même les heures de la nuit auxquelles elle serait sur pieds pour distribuer au bon public de bonnes paroles, de bons conseils, de bonnes mesures. Mais voyez donc leur bonne volonté et leur luxe de promesses. Cette administration s'engage à mettre dans le vestibule de la mairie un registre de réclamations concernant les divers services publics. Voilà, n'est-il pas vrai ? une des meilleures mesures, en ce sens que nous en serons quitte et eux aussi pour une somme de quelques francs à prendre sur les deniers publics. On nous promet des choses bien intéressantes dans la publicité des séances du conseil municipal, nos radicaux vont nous en servir de ces fines reparties, de ces réflexions perspicaces, de ces preuves convaincantes de l'étendue de leurs connaissances. Ceux qui leur a manqué jusqu'à présent, ce ne sont pas les leçons des écoles laïques, ce n'est que l'occasion de se montrer. Sous ce rapport, il devra se faire une réaction bien accentuée, car si le public n'a pas été admis à savoir comment se dépensaient ses deniers et se traitaient ses intérêts, ce fut surtout avec nos administrations républicaines qui essayèrent même de nous sevrer de ce compte-rendu pourtant si sec de leurs séances.

Et si la mode des adjudications revient, qui est-ce qui perdra ? Sinon ces conseillers radicaux qui s'adjugent et passent à leurs fils sans honte et sans pudeur les soudures et les peintures des travaux communaux. Et si l'on met en adjudication les fournitures de classes et de prix, qui est-ce qui perdra ? Les enfants du peuple. Qui est-ce qui gagnera ? Ceux de la commission qui pourront profiter des remises exceptionnelles et les libraires qui seront bien contents de voir s'accomplir cette nouvelle évolution intellectuelle et morale et qui réserveront pour nous leurs rossignols et leurs fonds de magasins. Et leurs écoles d'apprentissage, que seront-elles ? Jugez-en par Turgot, c'est l'échantillon choisi. Si vous voulez vous amuser, lisez les emphatiques promesses du rapport de P. Richard, dans trois ans, Turgot vous donnera des directeurs d'ateliers et puis... et puis... la montagne en travail enfante une souris.

Au lieu d'une école préparatoire aux arts et métiers, nous avons ni plus ni moins qu'une école préparatoire à l'école préparatoire des arts et métiers, ce que nous avions déjà et ce que nous pouvions avoir du reste dans des conditions plus sérieuses et plus économiques.

Et enfin avec une administration aussi républicaine, pourquoi donc se créer la difficulté de former une commission municipale d'examen, de former un programme, de faire des concours, et pourquoi ne pas ouvrir plus large, toute grande, à deux battants, les portes des écoles secondaires de la ville, quand même il y aurait dans ces écoles les fils ou les filles d'un maire, d'un adjoint, ou d'un conseiller quelconque ? Soyez donc logique jusqu'au bout et traitez-vous tous ensemble en frères et amis.

Vous voyez, électeurs, que nos radicaux n'ont pas ménagé les ouats pour amortir leurs coups d'assommoir.

Passons aux blagues.

Art. 5. — Etude d'un groupement administratif évitant les démarches au public.

Braves gens de Roubaix ! Entendez-vous ! vous n'aurez plus à vous déranger pour rien — des *groupes administratifs* passeront par chez vous, et vous demanderont ce qu'il y a pour votre service : « Pas de nouveaux-nés dans la maison ? Pas de mariages ? » Nos conseillers municipaux vont faire concurrence aux colporteurs.

Art. 50. — Etude des vœux concernant la situation des travailleurs de l'industrie roubaisienne. — Conformément aux projets à élaborer par la fédération démocratique.

Art. 53. — Examen, avec tout le soin possible, et dans les limites légales, des vœux que leur soumettront, après votes réguliers, les sociétés démocratiques constituées.

Allons ! braves ouvriers, vous n'êtes pas encore près d'atteindre à la réalisation de vos vœux. Entendez-vous : les projets sont encore à élaborer : vous pensiez peut-être que c'était fait ! quand ce sera élaboré, il faudra examiner, il faudra étudier, avec tout le soin possible, c'est-à-dire, qu'on se donnera bien du temps — quand ce sera examiné, on se réserve encore d'adopter ou de ne pas adopter. Supposons que l'on adopte, vous serez bien avancés ; le conseil municipal n'a pas qualité pour appliquer ces mesures que vous désirez tant.

C'est d'une entente amiable avec vos patrons, dont les intérêts après tout se confondent avec les vôtres, c'est de vos idées d'ordre, d'économie, et non pas de ces théories creuses et déclamatoires, que vous devez attendre l'amélioration de votre sort. Que le gouvernement nous donne une bonne politique, de bons tarifs de douane, et, l'industrie prospérant, les salaires augmenteront.

En définitive, je ne serais pas surpris que ce programme soit l'œuvre d'un charlatan et d'un libre-penseur enragé, qui, pour ne pas trop effaroucher le bon public roubaisien, se sont fait honneur de quelques bonnes idées, prises dans la tête des autres.

On sait que les militaires présents sous les drapeaux ne peuvent pas prendre part au vote.

On nous demande si ceux qui sont renvoyés en congé, application de la circulaire du 14 décembre, peuvent voter.

Evidemment, s'ils figurent sur les listes électorales de leurs communes. Ils sont en congé régulier, et, par conséquent, ne sont plus frappés d'incapacité.

Obsèques du Cardinal

Nous donnerons, samedi, lorsqu'il aura été definitivement réglé, l'ordre des funérailles de Son Eminence le Cardinal-Archevêque. On sait que les Cardinaux ont rang de maréchaux. Le cérémonial civil et militaire sera donc celui suivi pour un maréchal de France. Des honneurs speciaux seront en outre rendus au Cardinal comme commandeur de la Légion d'honneur.

On nous annonce que de nombreuses députations des différents arrondissements du diocèse assisteront aux funérailles de Son Eminence. Dès aujourd'hui une souscription est ouverte dans cette ville pour élever un monument au Cardinal,

Dès demain matin le corps de Monseigneur sera exposé dans la chapelle de l'Archevêché. On entrera par la porte qui communique avec la Cathédrale.

Notre correspondant particulier de Cambrai, nous télégraphie :

« Le corps de S. E le Cardinal Regnier, est exposé sur un lit. Il est revêtu des vêtements et de la cappe rouges. A ses côtés, se trouvent la crosse et la mitré, signes de l'évêque : le pallium, emblème des archevêques ; et le chapeau et la barrette rouge comme Cardinal.

« Six gros cierges liturgiques servent de luminaires.

« La foule est immense. Elle ne fait qu'entrer et sortir.

« Des prières ont été ordonnées pour le Cardinal par les Evêques d'Arras, d'Angers, et d'Angoulême.

« Douze Archevêques et Evêques doivent assister aux funérailles du Cardinal.

Une souscription est ouverte pour élever un monument à S. E.

« Ce monument sera construit dans la cathédrale.

Le grand canal du Nord. — On mande de Paris à l'*Echo du Nord* :

« Le conseil des ponts-et-chaussées a à peu près terminé son examen du projet du grand canal vers Paris.

» M. Raillard, inspecteur général, chargé, comme nous l'avons depuis longtemps annoncé, du rapport, conclut à la construction immédiate de la section d'Arleux à Noyon.

» L'enquête publique sera ordonnée immédiatement après le dépôt du rapport entre les mains du ministre des travaux publics. Viendra ensuite la discussion du projet devant les Chambres. »

D'après une circulaire du Ministre de la guerre, adressée aux commandants de corps d'armée, il ne sera plus accordé aucun congé ni aucune permission, à partir du 1er avril 1881 jusqu'à la fin des manœuvres d'automne, sauf le cas de force ma eure dûment constaté.

Cette circulaire indique, d'autre part, aux chefs de corps, qu'ils recevront, en temps utile des instructions au sujet des congés à délivrer pendant le quatrième trimestre de 1881 aux deux classes de 1877 et 1878, conformément à une note envoyée le 20 octobre dernier.

Il résulte, en outre, de cette circulaire, qu'il serait possible d'accorder aux officiers des congés de deux mois pendant le quatrième trimestre de chaque année, et il paraît opportun d'étendre pour eux la même faculté au premier trimestre.

C'est demain, samedi 8 janvier, que viendra, devant le tribunal correctionnel de Lille, l'affaire intentée au *Propagateur* par le Conseil académique de Douai.

Un grand nombre de témoins seront entendus. Le public ne sera admis dans la salle qu'avec des cartes délivrées personnellement.

Me Robinet de Cléry présentera la défense du *Propagateur*.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, la nuit dernière, chez M. Albert Poudrez, cordonnier, rue du Collége. Le feu s'est communiqué à une armoire adossée à la cheminée et dans laquelle étaient déposés du linge et des chaussures qui ont été brûlés. Les pertes s'élèvent à 1,500 francs environ. Il y a assurance à la *Nationale*. La maison appartient à Mme Vve Leveugle, rue Pellart.

C'est M. Hus, le concierge de MM. Amédée Prouvost et Cie qui, le premier, a donné l'alarme en même temps qu'il arrivait, muni d'un extincteur (système Zapfle), à l'aide duquel il est parvenu à éteindre le feu en quelques instants.

Un individu, Louis Vanliebert, demeurant rue Labruyère, s'est présenté, il y a quelque temps chez M. Fournier et chez M. Strat, fariniers à Roubaix et à Tourcoing, les priant de lui livrer, le premier pour 500 francs de farine ; le second pour 1367 fr. 50. Avec cette farine il devait confectionner des pains pour solder le montant de la dépense. La marchandise fut livrée au jour indiqué, mais Vanliebert ne l'eut pas plus tôt reçue, qu'il la revendit et disparut.

On sait aujourd'hui que ce boulanger improvisé s'est réfugié au Mont à-Leux où il est cabaretier.

Une plainte a été déposée par MM. Fournier et Strat.

M. Pierre-Joseph Ricnomme demeurant rue du Pile, maisons Vve Duhamel, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'a rien de commun avec le nommé Richomme arrêté dernièrement pour vol.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à un mois de prison et 16 fr. d'amende le nommé Caudrelier, arrêté, la semaine dernière, à Roubaix pour ivresse et mendicité.

Un charcutier de la rue de Barbieux, M. Désiré Vandebeuque, a été victime d'un vol, hier après-midi. Un rôdeur dont on n'a pu retrouver les traces s'est introduit sans bruit dans son magasin et a enlevé du comptoir un petit sac en toile contenant de 25 à 30 francs.

La police de Lille a arrêté mercredi A. Vanostal, âgé de 26 ans, ouvrier gazier, pour vol d'une malle contenant du linge, 2 montres, une chaine, des boucles d'oreilles, etc., etc., pour une somme de 700 fr. environ. Ce vol, commis avec effraction, dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, au préjudice de M. Claus, cabaretier, place de la Nouvelle-Aventure, a été suivi d'un autre vol, consistant en effets d'habillement, pantalon, paletot, etc., chez M. Delbarre, cabaretier, rue de Juliers.

Au dernier concert offert par l'*Orphéon Roubaisien* à ses membres honoraires, il y avait une telle affluence que la salle s'est trouvée trop petite. Sous l'habile direction de M. Cornillot, les deux chœurs, *le Régiment qui passe*, et *les Esprits de l'air*, ont été parfaitement rendus. Nous devons mentionner d'une façon spéciale, une petite sérénade chantée par 8 choristes, et qui a fait infiniment de plaisir.

La partie vocale se composait encore de chansonnettes, d'une romance, et de quelques grands airs d'opéra. Ces derniers morceaux, sont souvent hérissés de difficultés musicales que le public n'apprécie pas toujours ; aussi que MM. les chanteurs nous permettent un petit conseil en passant, c'est d'apporter la plus grande circonspection dans le choix des morceaux, néanmoins nous tenons compte de la bonne volonté et félicitons sincèrement MM. P. Mercier, Desmarchelier et Voisard, sans oublier MM. Motte et Decondé : tous ont puissamment contribué à rendre cette soirée charmante.

M. F. Duhot dans ses deux chansonnettes *le Gommeux belge* et *le Petit Lion* a été brillant de verve et d'entrain, nous devons en dire autant de M. Cocheteux qui est toujours le comique goûté du public.

Son *Voyage à la mer* surtout, lui a valu une véritable ovation. La partie instrumentale était réservée à MM. Dodin, et Dubocage dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler ; leur éloge n'est plus à faire, ils se sont comme toujours parfaitement acquittés de leur mission.

La soirée s'est terminée par une comédie burlesque, *les Fureurs de l'amour*, jouée par 5 amateurs de l'orphéon. Le comique des costumes joint à quelques scènes à effet ont beaucoup fait rire l'auditoire.

Nous félicitons en terminant la commission administative de l'excellente idée qu'elle a eu d'offrir une tombola aux enfants à l'issue du concert et des efforts qu'elle fait constamment dans le but de contenter ses membres honoraires. Cette fois encore elle a réussi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 janvier

Rebellion en bande, mais sans armes. — Outrages aux gendarmes.

L'affaire qui vient aujourd'hui devant le tribunal correctionnel a fait grand bruit dans les environs de Lille.

Les accusés sont des cultivateurs de Marcq-en-Barœul, les nommés Lherminet Léopold, dit l'*avocat* ; Lherminet, Stanislas, Lherminet, Louis. Ce sont le père et le deux garçons.

Lherminet père est un homme de 55 ans, à figure énergique, aux gros favoris grisonnants, aux larges épaules ; un type de marchand de bestiaux.

Ses deux fils ont l'air intelligents. Ils ne paraissent pas trop regretter la position où ils se sont mis.

Voici les faits :

Le 18 décembre dernier, dans la matinée, les gendarmes Lacombe et Dufour, de Tourcoing, se présentaient au domicile de L'Herminet, à Marcq-en-Barœul, et exhibaient un mandat d'arrêt lancé contre Léopold qui, ayant été condamné à 4 *francs* d'amende pour contravention à la police des marchés, avait refusé de payer. Les frais avaient fait monter cette somme à 24 francs. Léopold résistait toujours et la justice lança contre lui le mandat.

Comme il refusait de payer, les agents de l'autorité l'empoignèrent et voulurent l'emmener. Mais alors il s'accrocha aux meubles, aux portes ; sa mère et ses sœurs s'accrochèrent aussi après lui et les gendarmes n'eurent pas trop de toute leur vigueur pour l'emmener.

Le père, qui épluchait des betteraves dans quelque coin, accourut à la rescousse, son couteau à la main. Mais il ne paraît pas avoir essayé de s'en servir. Son fils, Stanislas, s'en mêla aussi. Bref, il y eut une mêlée dans laquelle le gendarme Lacombe, le vigoureux gendarme bien connu des émeutiers de Tourcoing, n'eut pas trop de toute sa force pour garder son prisonnier. Toutefois, son sabre fut brisé dans la lutte.

M. l'adjoint de Marcq-en-Barœul, voyant l'effervescence produite par cette scène de rébellion et de violence, demanda du renfort à Tourcoing et la brigade arriva bientôt. De plus, il avait requis six pompiers de la commune pour prêter main-forte aux deux gendarmes, et ce fut avec le concours de ceux-ci qu'on put, au milieu des imprécations du prisonnier et malgré sa résistance, le conduire à la mairie du village.

Au nombre des témoins sont la femme de l'accusé L. Lherminet, la mère des deux autres accusés et Marie, leur sœur.

Ces deux témoins, entendus seulement à titre de renseignements, déposent tout naturellement contre les procédés employés par les gendarmes. C'est la brutalité de ceux-ci qui a tout fait.

M. E. Fouret, peintre, a vu la mère et la sœur de Léopold retenir celui-ci quand les gendarmes voulaient l'emmener. Il n'a pas vu porter de coups ni entendu proférer d'outrages. Il y eut, dit-il, une chute générale sur le trottoir. Les gendarmes étaient dans cette bagarre. Le témoin a été l'un des pompiers requis pour aider les gendarmes.

M. Debreuwe, tailleur à Marcq, requis comme pompier, n'a pas entendu d'outrage. Il a su que le sabre de Lacombe avait été brisé C'est après midi que cela est arrivé, au moment du départ pour la mairie, avec les prisonniers.

M. le substitut Toutée expose en quelques mots la situation de l'affaire.

Il y a eu rebellion, emploi de la force contre les agents de l'autorité en fonctions. Il faut une application sévère de la loi.

Lherminet père, interrompant : « Il n'y avait pas là de quoi fouetter un lapin ! »

Me Baggio plaide pour les prévenus. Voilà des gens, dit-il, à qui jamais on n'a eu rien à reprocher. Comment sont-ils devenus tout à coup des rebelles à la loi.

L'honorable défenseur en trouve l'explication dans la manière de procéder des gendarmes.

Léopold Lherminet a le défaut d'avoir l'esprit processif. On vient lui parler d'arrestation, de menottes, etc. Il proteste vivement, trop vivement ; mais les gendarmes y ont-ils mis toute la modération voulue ? Le tribunal se montrera indulgent en remarquant que la rebellion est seulement venue quand les agents ont voulu enchaîner l'inculpé.

Son père et son frère n'ont voulu rien autre chose que se défendre contre ce qu'ils croyaient des violences inutiles.

Malgré ce système de défense habilement présenté, les inculpés sont condamnés savoir :

Louis et Léopold L'herminet (ce dernier pour outrages), à 3 mois de prison ; Stanislas, à 2 mois ; tous à 16 fr. d'amende.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A TOURCOING

CANDIDATS DES LIBERTÉS PUBLIQUES

MM.

1 Désiré **DEBUCHY**, conseiller sortant.
2 Gaspard **DESURMONT-MOTTE** conseiller sortant.
3 Louis **DUPREZ-LEPERS**, conseiller sortant.
4 Julien **SEYNAVE-DEBUIGNE**, conseiller sortant.
5 Jules **SIX**, conseiller sortant.
6 Auguste **BIGO**, notaire.
7 Louis **DELAHAYE**, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
8 Jules **LEBLAN**, conseiller sortant.
9 François **SCALABRE-DELCOUR**, conseiller sortant.
10 Aristide **DESTOMBES**, conseiller sortant.
11 Pierre **DESTOMBES-BAYART** conseiller sortant.
12 Victor **JOURDAIN-DEFONTAINE**, conseiller sortan.
13 Louis **DÉCAMPS**, boucher, au Blanc-Seau.
14 Augustin **GRAU-GRAU**, négociant.
15 Pierre **POLLET-DURIEZ**, conseiller sortant.
16 Philippe **MOTTE** fils, administrateur de la Caisse d'Epargne.
17 Émile **DECOTTIGNIES**, cultivateur, à l'Epinette.
18 François **DELEMASURE**, fabricant.
19 **F. MASUREL-TIBERGHIEN**, industriel.
20 Henri **ODOUX**, négociant.
21 Théodore **DEMEVY**, conseiller sortant.
22 Louis **HONORÉ-DUMORTIER**, conseiller sortant.
23 Lucien **LORTHIOIS-DESPLANQUE**, conseiller sortant.
24 Louis **VANDEBEUQUE**, conseiller sortant.
25 Charles **VILLERY-DUPONT**, receveur d'octroi en retraite.
26 Louis **CARISSIMO**, entrepreneur, capitaine des Sapeurs-Pompiers.
27 Victor **DERVAUX-WETZEL**, conseiller sortant.
28 Jules **DESURMONT**, conseiller sortant.
29 Edouard **FLIPO-BOUCHART**, conseiller sortant.
30 Joseph **MONTAGNE-DELOBEL**, conseiller sortant.
31 Joseph **DELEPOULLE**, administrateur des Hospices.
32 Louis **BERNARD**, Président du Conseil des Prud'hommes.

Proclamation de M. D. Debuchy

DÉPUTÉS ET PREMIER ADJOINT

A Messieurs les électeurs de la ville de Tourcoing.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler aux fonctions publiques en me nommant conseiller municipal pour la première fois, le 22 juillet 1865. Vous avez bien voulu me continuer ce mandat, en m'élisant successivement : les 2 octobre 1869, 6 août 1870, 30 avril 1871, 22 novembre 1874 et 6 janvier 1878. Vous n'avez pas borné là ma manifestation de votre sympathie à ces élections seulement : le 14 octobre 1877, vous m'avez donné la plus grande marque de votre confiance en me conférant, pour les deux cantons de Tourcoing, le haut mandat de député. Vous avez assez accentué votre bienveillance pour que j'aie pu obtenir une très importante majorité. L'expression de mes remerciements ne pourra jamais égaler ma reconnaissance.

Je crois m'être toujours montré digne des différentes missions dont vous avez bien voulu me charger, à ces diverses époques.

Aujourd'hui, le Collége électoral de Tourcoing est appelé à se choisir un nouveau Conseil municipal. Je n'hésite pas, en cette occasion, à me présenter encore à vos suffrages ; je n'hésite pas à solliciter de votre confiance, dans la nouvelle Assemblée communale, un simple siège de Conseiller.

ELECTEURS,

Dois-je vous dire qui je suis, ce que je pense, ce que j'ai fait, ce que j'ai l'intention de faire ?

Vous me connaissez de longue date. — Vous m'avez appelé à diverses fonctions, vous m'avez vu à l'œuvre : mon passé vous donne toutes garanties pour l'avenir. Vous savez que je suis avant tout l'homme du devoir.

C'est parce que j'ai toujours suivi et que je suis fermement résolu à toujours suivre cette ligne inflexible du devoir, que je dois vous dire franchement ce qu'est notre situation actuelle.

Je ne pouvais pas, à cause de la position dont vous m'avez investi, rester indifférent dans la lutte qui se prépare. — J'ai donc cru qu'il m'incombait d'entrer dans la lice ; qu'il m'était prescrit de m'adresser tout d'abord à mes collègues du Conseil municipal disposés, dans mes sentiments, à affronter le scrutin, pour leur proposer la candidature. — Des vides s'étant formés par suite de plusieurs retraites, il fallait faire en sorte de compléter la liste des trente-deux noms. J'ai cherché, dès lors, j'ai voulu la conciliation dans les limites les plus larges possibles. Les démarches personnelles ne m'ont point coûté : je les ai effectuées dans toutes les parties de la ville. Beaucoup d'entre vous savent que je n'ai reculé devant aucune tentative honorable. Qu'il me soit permis, puisque l'occasion s'en présente ici, d'exprimer mes empressés remerciements aux nombreux amis qui ont bien voulu, dans leur dévouement civique, me seconder dans ces vues de sincère conciliation.

ELECTEURS

Il eut été désirable que chaque quartier, comme précédemment, pût avoir ses représentants spéciaux ; — le Conseil municipal l'avait demandé, selon son droit, en juillet dernier. — Mais le scrutin de liste a été imposé par les pouvoirs supérieurs, malgré l'avis légal de l'Assemblée communale. Force est donc de se soumettre.

Ci-joints les trente-deux CANDIDATS DU COMITÉ DES LIBERTÉS PUBLIQUES proposés à vos suffrages, qu'il a fallu, en conséquence, réunir sur une seule et unique liste.

ELECTEURS

Vous avez maintenant à juger les candidats qui sollicitent l'honneur de vous représenter au sein du Conseil municipal. Leurs sentiments, vous les connaissez déjà ; mais pour les préciser, on peut les résumer en ces quelques mots : Respect aux traditions séculaires de notre vieille cité ; — soutien aux principes généraux, établis dans notre chère France, pour sauvegarder toutes les libertés publiques, pour faciliter à tous le travail dans notre laborieux centre industriel. Aucun des candidats n'est inconnu pour vous. Leur ardent désir de défendre vos intérêts, quels qu'ils soient, avec la plus entière conscience, voilà l'engagement qu'ils prennent vis-à-vis de vous. Vous pouvez y avoir une foi entière, car vous savez qu'il émane de vous.

Etablir un programme complet à suivre par votre nouveau Conseil municipal serait vous donner des indications qu'il n'appartient pas à la nature humaine de prévoir. Mais vous dire que les principales tendances de la future Assemblée communale seront de s'appliquer à compléter et à réparer notre réseau de voies urbaines, — à étendre le plus possibe, dans les parties éloignées, les bienfaits de l'éclairage, — à assainir les quartiers populeux, — à encourager les innovations utiles et productives (comme les conseils précédents ont pu le faire pour les eaux et le gaz), à alléger les charges des contribuables, — à répartir au moyen des ressources normales, les améliorations les plus urgentes sur tous les points du territoire, — C'est vous entretenir de choses pratiques, susceptibles d'une suite réalisable, et vous voudrez bien le comprendre.

ELECTEURS,

L'élection du 9 janvier doit avoir des conséquences qui ne vous échapperont pas. Il n'appartient donc à aucun citoyen de se montrer indifférent en la circonstance : l'abstention serait impardonnable. Tous nous devons apporter notre vote dans l'urne électorale, avec la confiance et la sagesse qui doivent inspirer les habitants d'une ville de 50,000 âmes, soucieuse de ses intérêts les plus chers.

Désiré DEBUCHY,
Conseiller municipal sortant d'exercice,
Député des deux cantons de Tourcoing.

Désignation des sections

Les électeurs qui ont reçu une carte *Bleue* doivent voter à la (Grande Salle des Mariages).

Une carte *Blanche* à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers) rue des Osphelins.

Une carte *Rose* à (l'Ancienne Mairie) Grande-Place.

Une carte *Grise* à (l'Hôtel-Dieu) rue Nationale.

Une carte *Lilas* à (l'Ecole des Garçons), rue du Calvaire.

Nos comités bleétoraux

Une importante réunion électorale a eu lieu hier, au café *Leclercq*, rue Desurmont.

On y comptait plus de 500 électeurs.

La séance s'ouvre vers 7 heures et demie.

Après la formation du bureau, composé de deux ouvriers, MM. Stève et Leman, et d'un industriel, M. Lorthiois-Pennaert, le Président prend la parole pour exposer le but de la réunion. C'est, dit-il, de présenter aux électeurs rassemblés, la liste des candidats de la liberté tourquennoise, liste formée à la suite de plusieurs conférences d'électeurs appartenant à tous les quartiers de la ville.

Le Président termine en invitant ceux des électeurs présents qui voudraient prendre la parole, à le faire.

M. Emile Duvillier s'exprime alors en ces termes :

« On me prie de vous déclarer ce qu'est la liste présentée à vos suffrages et quel est son programme. Je vais le faire d'autant plus volontiers qu'étant enfant de Tourcoing, comme vous, électeur comme vous, je crois qu'il n'est pas besoin de tant d'éloquence et de grandes phrases, pour vous développer une question dans laquelle vos intérêts les plus chers sont engagés.

« Je sais que depuis quelque temps, des étrangers à la ville, de ces orateurs qui vendent l'éloquence, comme l'épicier vend la canelle, le sucre et le café, viennent prérorer à tort et à travers à propos de nos affaires, mais franchement je le demande, n'est-ce pas se moquer du bon sens tourquennois, que d'introduire pour discuter sur des questions purement locales, des hommes ignorants les besoins immédiats de notre ville.

» Je le comprendrais encore, s'il s'agissait d'élection pour la Chambre ou le Conseil général, là où la politique domine dans le débat, mais lorsqu'il est question absolument de notre budget, de nos écoles, des pavages de nos rues, de leurs aqueducs, de leur éclairage, de la valeur d'hommes que vous seuls connaissez et êtes seuls à même d'apprécier, avec quelle autorité avec quelle compétence des orateurs étrangers qui ignorent tout dans notre ville, viendront-ils vous engager, désigner à vos votes, tel ou tel candidat dont les noms leur est très-certainement inconnus. (Applaudissements).

« Lisez dans les journaux les comptes rendus des réunions électorales de Lille, Roubaix et en général de tous les grands centres comme Tourcoing, vous ne constaterez nulle part d'hommes étrangers à